

TRAITE SECRET DE TURIN DU 24 MARS 1860

Les plénipotentiaires soussignés désirant assurer l'exécution du traité qu'il ont conclu en ce jour sont convenus de ce qui suit:

Le gouvernement Sarde décide de remplacer immédiatement dans la Savoie et dans l'arrondissement de Nice les principaux fonctionnaires de l'ordre administratif notamment les Gouverneurs, les vice Gouverneurs, et les Intendants, et de les remplacer en s'entendant avec le Gouvernement Français, par des notables appartenant au pays.

Il se réserve s'il y a lieu de pourvoir à la nomination de nouveaux syndics.

Il décide également de retirer sans retard, à l'exception des carabiniers chargés du maintien de l'ordre public, les troupes sardes en garnison en Savoie et à Nice qui rentreront au Piémont avec les officiers de tout grade.

Le Gouvernement Sarde promet de faciliter le passage des troupes Française revenant d'Italie par le Mont Cenis et la route de la corniche, de manière que les détachements puissent se reformer et se succéder à Chambéry et à Nice.

A cet effet toute ou partie des établissements militaires et particulièrement les hôpitaux seront mis à la disposition de l'intendance de l'armée Français.

Les deux Gouvernements se concerteront pour que la présence des troupes Française ne puisse avoir en aucun cas le caractère de la contrainte surtout au moment de la manifestation des voeux des populations.

Le présent mémorandum destiné à rester secret, sera détruit, dès qu'il aura sorti son plein effet.

Fait en double à Turin le vingt quatre mars mil huit cent soixante.

Talleyrand

C. Cavour

V. Benedetti

Farini?